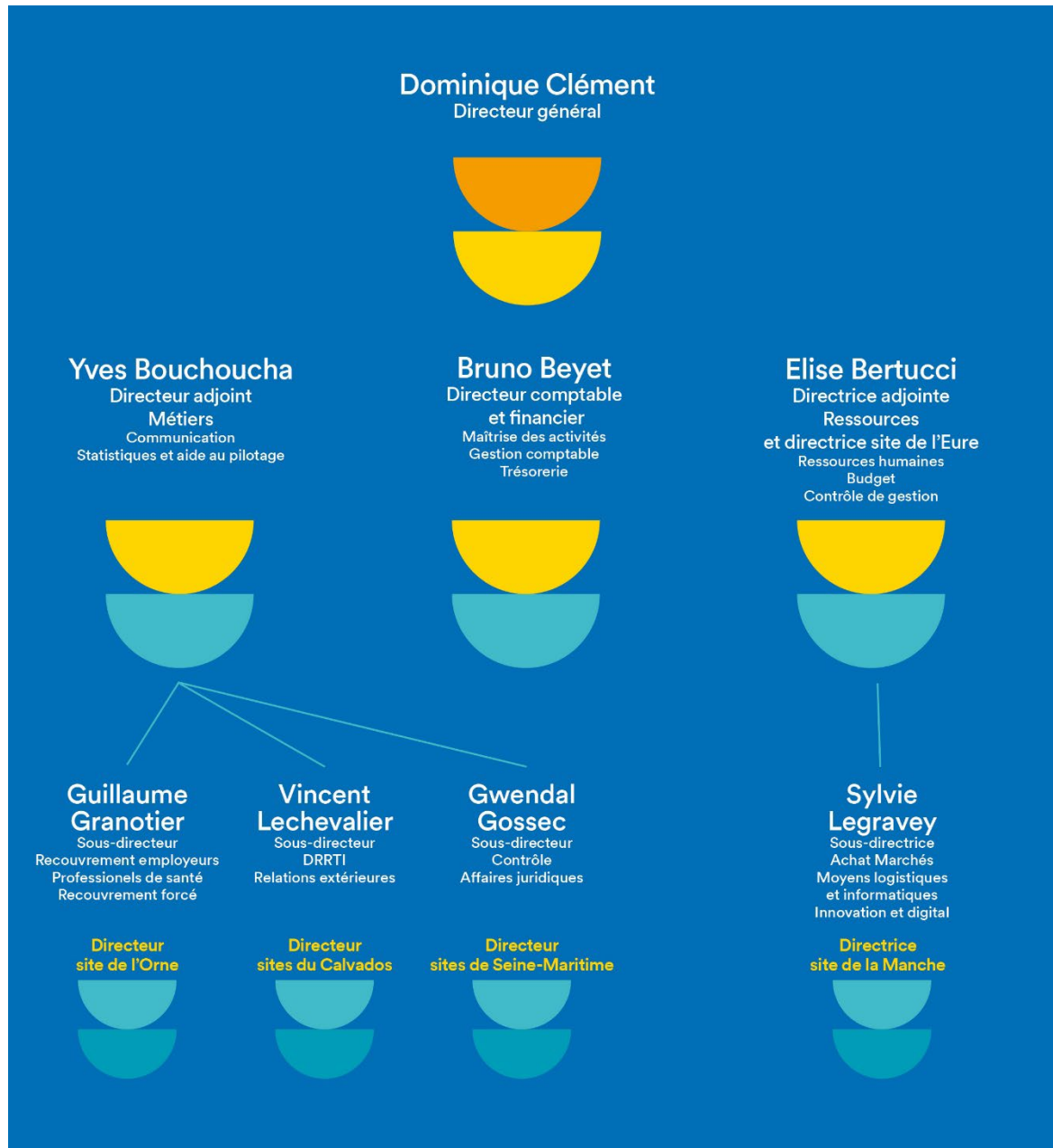


# UN PILOTAGE REGIONAL PRESERVANT LES ATOUTS DE LA PROXIMITE



# UNE GOUVERNANCE QUI S'EXERCE À DEUX NIVEAUX

## Au plan régional le Conseil d'administration

Au plan régional, l'Urssaf s'appuie sur un Conseil d'administration.

**Président** : Stéphane Lebas

**1<sup>er</sup> Vice-Président** : Olivier Robert

Il est composé de 20 membres :

- 8 représentants des salariés
- 8 représentants des employeurs et travailleurs indépendants
- 4 personnes qualifiées et 3 représentants du personnel y participent à titre consultatif.

Le Conseil d'administration régional dispose des pouvoirs définis dans le code de la Sécurité sociale (validation des contrats pluriannuels de gestion, vote des comptes annuels, délibération sur le rapport d'activité de l'organisme...).

## Au plan départemental les Conseils départementaux

Chaque département est également doté d'un Conseil dont la composition est paritaire :

- 8 représentants des salariés
- 8 représentants des employeurs et travailleurs indépendants

Les conseillers expriment leur avis sur des missions liées au contexte local (analyse de la politique de service aux usagers, politique de lutte contre les fraudes...).